

Extrait d'acte de naissance

Formation des jeunes : établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE)

Mis à jour le 02 juin 2015 par « direction de l'information légale et administrative »

Les centres EPIDE (ex-Centre de défense 2^e chance) s'adressent à tout jeune subissant de grandes difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Ils offrent un cadre structurant comprenant une formation générale et spécialisée, un parcours civique ainsi qu'un accompagnement individuel vers l'insertion professionnelle.

De quoi s'agit-il ?

Le jeune s'engageant dans un parcours EPIDE contracte un contrat de volontariat pour l'insertion. Ce contrat n'est pas un contrat de travail.

Ce parcours comprend :

- un accompagnement vers l'insertion professionnelle (orientation professionnelle, ateliers de recherche d'emploi, stages et formation professionnelle),
- une formation générale et spécialisée (remise à niveau en français et mathématiques, sport, informatique, code de la route et permis de conduire). La méthode des Ateliers de Raisonnement Logique (ARL) permet notamment d'améliorer les capacités cognitives de ces jeunes adultes et de dépasser les échecs scolaires,
- un parcours citoyen (éducation civique, actions citoyennes en lien avec le développement durable, le devoir de mémoire, la découverte des institutions, la solidarité). Ces actions visent l'acquisition de compétences sociales, de l'autonomie et de développer le sentiment d'utilité sociale,
- un accompagnement sanitaire et social (accès aux soins, campagne de vaccination, lutte contre les addictions, vie affective et sexuelle, hygiène, gestion administrative et budgétaire).

Les centres fonctionnent selon un principe d'internat et reposent sur une discipline et un règlement intérieur stricts.

Image not found

http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/savoir.jpg

À savoir : dans les départements et collectivités d'outre-mer où il n'existe pas de centre EPIDE un parcours de formation comparable peut être réalisé à travers le service militaire adapté (SMA) (particuliers).

Jeunes concernés

L'EPIDE s'adresse à tout jeune :

- âgé de 18 à 25 ans révolus,
- sans qualification professionnelle et sans emploi,
- et à jour ou prêt à l'être avec la Journée défense et citoyenneté (JDC) (particuliers).

Démarche

Le jeune peut s'inscrire directement sur le site internet de l'EPIDE (particuliers) ou par l'intermédiaire de sa mission locale.

L'admission est prononcée après sélection et suite à un entretien destiné à évaluer la motivation du candidat.

Prise en charge des frais et versement d'une allocation

L'hébergement et la restauration sont gratuits. En revanche, les frais de transports doivent être supportés par le jeune.

Les risques maladie, maternité et invalidité sont pris en charge.

En outre, le jeune volontaire perçoit une allocation non imposable de 300 € par mois.

Pour en savoir plus

- Le service militaire adapté (SMA) - Information pratique - Ministère chargé de la défense
- Site sur les établissements publics d'insertion de la Défense (EPIDE) - Information pratique - Ministère chargé de la défense

Services et formulaires en ligne

- Candidature pour intégrer un établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE)
- Formulaire

Voir aussi...

- École de la 2e chance (E2C) (particuliers)
- Formation des jeunes : dispositif d'initiation aux métiers en alternance (Dima) (particuliers)
- Garantie jeunes (particuliers)

Où s'adresser ?

Références

- Code du service national : articles L130-1 à L130-5 - Objectifs et personnes concernées
- Décret n°2005-885 du 2 août 2005 relatif au volontariat pour l'insertion et au contrat de service en EPIDE
- Décret n°2005-886 du 2 août 2005 relatif à la discipline générale s'appliquant aux volontaires en EPIDE
- Décret n°2005-888 du 2 août 2005 relatif à l'allocation et à la prime versées aux volontaires pour l'insertion en EPIDE



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F1190>